

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 10 octobre 1905, S. Exc. le Comte Jules de Wagner, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la Principauté près le Saint-Siège, est autorisé à accepter et à porter la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, qui lui a été conférée par Sa Sainteté le Pape.

Une Ordonnance du même jour autorise :

MM. Justin Bour, piqueur, chef des écuries de S. A. S. le Prince ;

Et Hans Heber, chasseur,

à accepter et à porter la Médaille d'argent « Don Carlos I^{er} », qui leur a été accordée par S. M. le Roi de Portugal.

Par Ordonnances du même jour :

M. François Mugnai, Consul de la Principauté à Livourne (Italie), est autorisé à accepter et à porter la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III ;

M. Scipion Saissy, sous-brigadier de police, est autorisé à accepter et à porter la Médaille d'honneur instituée par la loi du 14 décembre 1901, qui lui a été accordée par S. Exc. le Ministre de la Marine de la République Française.

Par Ordonnances du 11 octobre 1905 :

M. Henri Merveilleux du Vignaux, Secrétaire de S. Exc. le Gouverneur Général, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III ;

M. Hector Otto, Consul des Pays-Bas à Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre d'Orange-Nassau, qui lui a été conférée par S. M. la Reine des Pays-Bas.

M. le Docteur Ernest Caillaud est nommé, par Ordonnance du 12 octobre 1905, Délégué de la Principauté au Congrès International de Médecine qui se tiendra à Lisbonne en avril 1906.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a quitté Paris samedi dernier se rendant à Berlin, sur l'invitation de S. M. l'Empereur pour assister à l'inauguration de l'Institut aéronautique de Lindenberg. Le Prince était

accompagné de MM. Depelley, conseiller de la Légation de Monaco à Paris, et l'enseigne de vaisseau Sauerwein, Son aide de camp.

A Son arrivée, dimanche matin, Son Altesse a été reçue au Palais Royal de Berlin par le comte Sedlitz, maréchal de la Cour. Le soir, le Prince a dîné avec Sa suite au Nouveau Palais, à Potsdam, résidence actuelle de la famille Impériale.

Lundi, a eu lieu, en présence de S. M. l'Empereur, de Son Altesse Sérénissime et de notabilités scientifiques déléguées par plusieurs nations, l'inauguration de l'Institut aéronautique de Lindenberg, dont le professeur Assmann, qui en est le directeur, a fait les honneurs.

Au cours de la visite, S. M. l'Empereur a remis à Son Altesse la grande médaille d'or « Pour les Arts et pour la Science » destinée à récompenser le mérite exceptionnel dans les Sciences et dans les Arts.

Voici le texte du discours prononcé par Sa Majesté à cette occasion :

« Je voudrais vous exprimer ma très grande joie d'avoir enfin pu inaugurer cet institut; il m'est impossible d'accepter pour moi seul l'éloge que S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique vient de faire de mes mérites. Je n'aurais rien pu accomplir sans l'assistance intelligente de vos efforts et si je n'avais pas été dirigé d'une manière très élevée. Je tiens à remercier Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco devant ce public intelligent pour l'élan qu'il m'a donné en m'engageant à faire des expériences aéronautiques et pour les beaux travaux qu'il a exécutés lui-même. Vous savez tous que le Prince voue toute sa vie aux sciences, mettant à leur service son pouvoir et son savoir et je pense réunir tous les suffrages en saisissant cette occasion de donner au Prince, en témoignage de reconnaissance, la grande médaille d'or pour la Science et je me réjouis de pouvoir le faire ici en présence de tant de si grands savants. »

A l'issue de la cérémonie, le Prince a assisté au déjeuner offert par Sa Majesté dans le train Impérial. Son Altesse a pris ensuite congé de l'Empereur à la gare de Tempelhof et a regagné, avec Sa suite, le Palais Royal d'où Elle est partie pour Paris le même soir à 11 heures.

M. Motono, Ministre du Japon à Paris, est arrivé le 9 de ce mois au Château de Marchais, où il a été l'hôte de S. A. S. le Prince.

Pendant le séjour à Monaco des Membres du Congrès de la Tuberculose, une dépêche ainsi conçue a été adressée à S. A. S. le Prince :

« Au nom des trois mille membres du Congrès international de la tuberculose, leurs délégués, sous le charme de la réception qui leur est faite sur Votre territoire, prient Votre Altesse Sérénissime d'agréer l'expression de leur respectueuse admiration pour l'œuvre scientifique qu'Elle poursuit avec tant d'auteur et de succès. »

Le Prince a répondu dans les termes suivants :

« J'ai été fort heureux d'honorer les hommes qui, par leur dévouement à une science humanitaire, donnent l'exemple du vrai courage et de la vraie sagesse en livrant les seuls combats dignes de la civilisation. »

Le yacht de S. A. S. le Prince a repris la mer vendredi dernier, se rendant à Toulon, sous les ordres de M. le commandant Carr. Pendant son séjour dans le port de Monaco, il a été débarqué du yacht et transporté dans les laboratoires du Musée Océanographique de nombreux colis contenant les instruments scientifiques et le produit des pêches effectuées dans l'Océan Atlantique, au cours de la dernière campagne maritime de Son Altesse Sérénissime.

M. le comte Gastaldi, maire de Monaco, et sa famille sont de retour de leur annuelle villégiature à Ferney-Voltaire.

La rentrée solennelle des Tribunaux a eu lieu ce matin et a été précédée, selon la coutume, par la messe du Saint-Esprit qui a été célébrée à la Cathédrale par S. G. M^{gr} du Curel, évêque de Monaco.

Aux sièges réservés dans la grande nef, avaient pris place les membres du Tribunal Supérieur et de la Justice de Paix, ainsi que les avocats et officiers ministériels. Etaient également présents la plupart des fonctionnaires, ayant à leur tête S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, et M. de Lattre, secrétaire d'Etat, président honoraire du Tribunal Supérieur.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les magistrats et officiers ministériels, en robe, se sont rendus, sous escorte d'honneur formée par la Compagnie des Carabiniers, à la salle du Tribunal Supérieur où a été tenue l'audience solennelle, à laquelle ont assisté les autorités civiles et militaires, ainsi que S. G. M^{gr} l'Evêque, entouré des principaux ecclésiastiques du diocèse.

Après avoir déclaré l'audience ouverte, M. le baron de Rolland a donné la parole à M. J. Maurel, juge au Tribunal Supérieur, auquel était échu, cette année, l'honneur de prononcer le discours de rentrée.

Le jeune et très érudit magistrat avait pris pour sujet la question très délicate et très moderne de la *Responsabilité limitée en matière pénale*. Cette étude juridique très personnelle a vivement intéressé l'auditoire qui en a fort goûté le style précis et élégant. Nous en commencerons dans notre prochain numéro le texte complet.

A la suite de ce discours et sur les réquisitions de M. l'Avocat Général, M. le Président a donné acte que satisfaction était donnée aux prescriptions réglementaires de l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1857, et ayant déclaré commencée la nouvelle session de l'année judiciaire, il a levé l'audience.

Avant de se retirer, S. Exc. M. le Gouverneur Général, S. G. M^{gr} l'Evêque, M. le Secrétaire d'Etat et les notabilités présentes ont entouré M. J. Maurel et l'ont très chaleureusement félicité du fort intéressant et très remarquable discours qu'il venait de prononcer.

On a appris avec grand regret, dans la Principauté, la triste nouvelle de la mort de M^{me} Dureteste, décédée jeudi dernier, en sa propriété de Montgrimont, près Fontaine-le-Bourg (Seine-Inférieure).

Nous avons également à enregistrer avec peine la mort, à Monaco, de M^{me} Leydet, veuve de feu

M. Henri Leydet, notaire-avocat, et belle-mère de M. Tamburini, consul de France en retraite.

La Société Philharmonique a fait, dimanche dernier, sa sortie annuelle. Le but de cette excursion, heureusement choisi, était les grottes de Garavan, dont l'intéressante visite a occupé une bonne partie de la matinée.

A midi, le banquet traditionnel a eu lieu au restaurant des Grottes où les convives ont fait grand honneur à l'excellent menu qui leur a été servi sur la terrasse de l'établissement.

Au dessert, le président de la Société, M. de Loth, a, dans un toast chaleureusement acclamé, porté les santés de S. A. S. le Prince Albert, de M. le Président de la République Française et de S. M. le Roi d'Italie.

Divers toasts, également fort applaudis, ont été ensuite portés par M. Félix Gindre, président de la Société Chorale; M. Louis Neri, président de la Société des Régates; M. le commandant Gastaldi, président de la *Lyre Monégasque*; M. Mazzeri, représentant l'*Estudiantina Monégasque*, et M. Lorenzi, de Menton, au nom de la presse.

A l'issue du banquet, un concert fort applaudi a été donné par l'excellente musique de la Philharmonique sous la direction de son chef dévoué, M. Schwentzer.

Le retour s'est effectué à pied jusqu'à Menton, que les excursionnistes ont traversé aux sons d'entraînants pas-redoublés. A 5 heures et demie ils ont pris le train qui les a ramenés à Monaco, enchantés de cette très agréable journée.

Pour stimuler le zèle des futurs concurrents et pour faire hâter la construction de leurs nouveaux canots-automobiles, le Comité d'organisation du Meeting de Monaco vient déjà de communiquer à la presse sportive son programme complet pour 1906. Ce programme d'une façon générale ne comporte aucune grande modification au point de vue de la qualification des canots. C'est dire, qu'à part le progrès qui peut avoir été réalisé dans la construction même, tout canot construit en 1905 peut, sinon avoir sa chance, au moins la courir en 1906.

Aucun règlement nouveau, disons même plus, aucune tendance nouvelle de réglementation n'a vu le jour pendant l'année 1905. C'est pourquoi le règlement de 1905 a été conservé pour 1906. Ce sera d'ailleurs l'occasion de voir si les leçons prises au cours du Meeting de 1905 et pendant toute la saison ont porté leurs fruits.

On pourra voir également que, dans la plupart des séries, le nombre des prix a été augmenté, de façon à ce que chaque canot puisse disputer sa chance.

Voici la liste du Comité de patronage précédant le texte du programme de l'exposition et des courses :

COMITÉ DE PATRONAGE

PRÉSIDENT D'HONNEUR

S. A. S. le Prince Albert 1^{er} de Monaco.

MEMBRES

France :

- MM. Baron van Zuylen de Nyevelt, président de l'Automobile Club de France;
- Amiral Humann, président du Yacht Club de France;
- Duc Decazes, vice-président du Y. C. F.;
- Marquis de Dion, président d'honneur de la Chambre Syndicale de l'Automobile;
- Henri Menier, président de la Commission du yachting à l'A. C. F.;
- De Rollepote, secrétaire général de l'A. C. F.;
- Max Richard, président de la Chambre Syndicale de l'Automobile;
- Comte G. Chandon de Briailles, président de l'Union des Yachtsmen de Cannes;
- Amiral Forêt, président de la Société des Régates Cannoises;
- Frank Pilatte, président du Club Nautique de Nice;
- R. Lacour, vice-président de la Société des Régates Cannoises;
- Prince Pierre d'Arenberg, président de la Fédération des A. C. Régionaux de France.

Italie :

- MM. Comte Biscaretti di Ruffia, président du Club Automobile de Turin;
- Cav. Augusto Massoni, président du Club Automobile de Milan;
- Comte G. Borromeo, président du Regio Verbano Yacht Club Italiano;
- Marquis Ginori, président du Regio Yacht Club de Florence;
- Chev. Colletti.

Angleterre :

- MM. R. W. K. Wallace, président d'honneur de l'A. C. G. B. I.;
- R. T. Dixon, président de la Marine Motor Association.

Allemagne :

- S. A. le Duc de Ratibor, président du Deutscher Automobile Club.

Autriche-Hongrie :

- M. le Comte G. Poetting Persing, président d'honneur de l'Österreichischer Automobil Club.

Belgique :

- MM. Comte A. de Henricourt de Grünne, président de l'A. C. de Belgique;
- Baron Pierre de Crawhez, président de la Commission de Yachting de l'A. C. de Belgique.

Etats-Unis d'Amérique :

- M. Clarence Gray Dinsmore, représentant de l'A. C. d'Amérique en Europe.

Espagne :

- S. A. le Duc de Santo Mauro, président du Real Automobil Club de Espana.

Russie :

- MM. Général Besobrasow, président de l'Automobile Club de Russie;
- Prince Serge Galitzine.

COMITÉ DE L'EXPOSITION

MM. Camille Blanc, Berlier, H.-F. Cabirau, Capitaine Carr, Marquis de Chasseloup-Laubat, Paul Chauchard, Comte Clary, B. Clerc, Albert Gauthier, Genin, G. Gobron, J. Gondoin, G. Kohn, Laroze, Jean Marquet, F. Médecin, L. Néri, de Rollepote, G. Rives, Baron Henri de Rothschild, Ch. Sauerwein, Boursier, Saint-Chaffray, J. Strafforelli, Comte Récopé.

COMITÉ DES COURSES

MM. L. Néri, Laroze, Médecin, Albert Gautier, Berlier, Jean Marquet, Comte Récopé, Tschirret.

COMMISSION EXÉCUTIVE

MM. Camille Blanc, président; H.-F. Cabirau, Ch. Sauerwein.
Clerk of the course : M. Georges Prade.
Chronométrateur : M. Ch. Tampier.

CONSULAT DE FRANCE A MONACO

Avis. — Les jeunes Français appartenant à la classe de 1905 sont invités à se présenter, avant la fin du mois courant, au Consulat de France, à l'effet de se faire inscrire sur les tableaux de recensement.

AVIS

En conséquence de la délibération approuvée du Comité des Travaux Publics en date du 13 juillet dernier, le Maire de la ville de Monaco informe les habitants qu'une pétition ayant été faite par les sieurs Gindre, Emmanuel Gastaud, Brosio, Fautrier, veuves Gallet et Fontana, etc., demandant l'annulation de l'art. 4 du Cahier des Charges, du 31 mars 1876, du boulevard Charles III, qui limite à deux étages au-dessus du rez-de-chaussée la hauteur des immeubles bordant ledit boulevard, une enquête administrative de huit jours est ouverte à la Mairie, à compter d'aujourd'hui 17 octobre courant, pour recevoir les observations des intéressés.

M. le Ch^{er} de Loth a été désigné comme commissaire rapporteur.

Le dossier de cette affaire restera déposé à la Mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Monaco, le 17 octobre 1905.

Le Maire, C^{te} F. GASTALDI.

CHEMINS DE FER P.-L.-M. — A l'occasion de la fête de la Toussaint, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés à partir du 28 octobre, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 novembre.

Lettre de Paris

Paris, 15 octobre 1905.

M. Dujardin-Beaumetz, l'aimable et actif sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, vient d'instituer une nouvelle commission pour rechercher les meilleurs moyens d'organiser un théâtre populaire réclamé depuis près d'un demi-siècle par tous les critiques de Paris et de la banlieue. Le sous-secrétaire d'Etat a composé cette commission de tous ceux qui sont compétents sur cette matière, et il a même choisi quelques distingués Parisiens qui y sont étrangers, mais que ces travaux, ces réunions, ces discussions amusent. C'est évidemment une occupation comme une autre pour les gens qui n'ont rien à faire. Dès que la commission a été réunie, on a choisi des sous-commissions qui ont nommé des présidents, des vice-présidents, des secrétaires et des rapporteurs. Tout aussitôt, les propositions ont foisonné et chacun y est allé de la sienne. Quel n'est pas le Parisien qui n'ait au moins un projet de théâtre populaire en poche ? Au milieu des conceptions plus ou moins pratiques, on a retenu trois projets qui ont été soumis à un examen préalable. Le premier est original, il consiste à creuser une salle sous terre, sous le Jardin des Tuileries, et à y installer un théâtre populaire. Les places ne devront pas y être chères, oh ! non. Pour être même sûr d'y attirer du monde, on ferait bien de payer les spectateurs un bon prix ; les places les plus profondes recevraient une allocation plus considérable, car enfin pour aller s'enfermer dans une cave quand on n'y est pas obligé, il faut avoir quelque raison. Sans doute, vous me direz que le Métropolitain roule bien sous terre ; ce n'est pas plus agréable pour cela et quand il arrive des accidents comme celui de l'an dernier, où une centaine de victimes sont demeurées étouffées dans les tunnels, on comprend mieux la beauté du ciel libre. Enfin, vaille que vaille, nous avons le projet du théâtre-cave.

Puis, on a lu le rapport sur une proposition de M. Cautelle Mendès qui désirerait la construction d'un très grand théâtre démontable qui contiendrait trois ou quatre mille places bon marché, les fauteuils à vingt sous, et le paradis à quinze centimes. On jouerait là des chefs-d'œuvre classiques ; quand un quartier aurait eu sa part de soirées, on démonterait le théâtre et on le transporterait plus loin. M. Camille Sainte-Croix a soumis l'idée d'un théâtre populaire sédentaire qui ne se démonterait pas et qui ne serait pas dans les catacombes. La commission réfléchit, elle discutera dans quelques mois, et vers le milieu du siècle, sans doute, on nous soumettra une solution.

C'est se donner vraiment beaucoup de peine pour inventer ce qui existe déjà depuis quatre ans et a réussi à merveille grâce à l'initiative d'un inspecteur général des théâtres, M. Adrien Bernheim, qui fut un journaliste avisé et est demeuré un fonctionnaire plein d'activité, ce qui est une heureuse exception. M. Adrien Bernheim a, en effet, fondé et fait réussir ce qu'il a appelé *les Trente ans de théâtre*, mais ce qui est bien réellement la mise en pratique du théâtre populaire, œuvre de charité parfaite doublée d'une œuvre de propagande artistique des plus remarquables. Oh ! M. Bernheim ne s'est pas embarrassé de ces longues considérations sur lesquelles on discute sans fin autour des tapis verts des commissions, où on coupe les cheveux en quatre et où on cligne de l'œil vers les rubans de couleurs variées qui récompensent souvent ceux qui ont soulevé le plus d'objections permettant de ne rien faire. Le fondateur des *Trente ans de théâtre* s'est dit que les théâtres populaires sont ceux où le peuple se rend d'habitude ; ils sont nombreux à Paris, il y en a plusieurs dans chaque quartier ; seulement on y joue des pièces d'un genre peu littéraire, et les acteurs ne sortent pas du Conservatoire comme bien vous pouvez penser. Il s'agissait de venir à intervalles irréguliers, avec les premiers artistes de Paris, pour y représenter les chefs-d'œuvre de théâtre français. C'est ce qu'a essayé M. A. Bernheim, et il a admirablement réussi.

S'il avait fallu payer les cachets des sociétaires de la Comédie-Française, on n'aurait jamais trouvé assez d'argent ; aussi leur a-t-on demandé de jouer pour le plaisir, ou à peu près ; mais on a eu soin d'affecter la recette à une œuvre de bienfaisance dramatique, à ces « Trente ans de théâtre », qui ont pour but de venir en aide à tous ceux, depuis l'ancien acteur jusqu'au machiniste, en passant par l'ouvreuse, le costumier, le figurant et le souffleur, qui ont besoin qu'on leur tende une main secourable.

Le grand événement dramatique de la semaine qui commence sera la représentation du *Don Quichotte*, de Jean Richépin, à la Comédie-Française. Depuis *Martyre*, c'est-à-dire depuis sept ans, l'excellent poète et drama-

turges n'avait rien donné à notre première scène. Sa réapparition y est donc attendue avec le plus vif intérêt.

Jean Richepin a conté naguère, lui-même, à notre confrère Léo Marchès, dans quelles conditions il fut amené à écrire cette pièce :

« J'en caressais l'idée depuis longtemps. Je l'ai écrite l'an dernier, à la campagne. Je l'ai lue au début de cette saison. Elle fut immédiatement reçue. J'aurais souhaité qu'elle pût être représentée pendant le séjour du roi d'Espagne. Mais le succès de *Notre Jeunesse* et du *Duel* m'a reculé à la saison suivante.

« — Votre *Don Quichotte*, lui a demandé alors M. Marchès, suit-il de près l'action du roman de Cervantès ?

« — Autant que faire se peut. Ce qui manque au chef-d'œuvre du génial Espagnol, — au point de vue scénique, s'entend, — c'est une action principale. Le *Don Quichotte* de Cervantès est une série d'épisodes. Je me suis efforcé de les conserver dans toute leur saveur originelle. Ainsi, l'épisode des moulins à vent, celui de la Sierra-Morena, ceux de Dulcinée et de Maritorne, ont leur place dans ma pièce et l'action principale que j'ai imaginée ne leur nuit en rien. C'était là l'écueil : trouver une action principale intéressante, mais qui ne reléguât point au second plan les créations du romancier. Quant au personnage de Don Quichotte, c'est un brave homme que les romans de chevalerie ont rendu fou. Dans les intervalles de sa folie, il se montre poli, affable, prévenant, plein de bon sens et même d'esprit. Puis sa crise le reprend, il ne reconnaît plus personne, voit des ennemis dans les moulins à vent et des duchesses dans les servantes d'auberge. C'est ainsi, je crois, que Cervantès l'a conçu. Mais, quand on manie un pareil personnage, il faut tenir compte aussi de l'idée que s'en font nos contemporains. Les commentateurs ont l'habitude de mettre, dans les ouvrages des grands écrivains, beaucoup plus de choses que n'en ont mises les auteurs eux-mêmes. Voyez comme on nous a creusé *Hamlet*, pour y découvrir une foule d'idées, de symboles et de pensées philosophiques que Shakespeare, sans doute, n'avait jamais eus. *Don Quichotte* a subi un sort semblable. A force de l'expliquer, de l'analyser, de le disséquer, on a quelque peu modifié son caractère primitif. Au lieu de l'honnête fou comique de Cervantès, on nous en a fait un paragon de toutes les vertus et un chevalier de tous les idéals. J'ai tâché de marier les deux conceptions afin de sauvegarder la vérité littéraire et de ne pas trop surprendre le public. »

Et maintenant attendons la première et préparons-nous à applaudir de nouveau Jean Richepin et son héros !

L. S.

LETTRES ET ARTS

Mort de sir Irving. — L'Angleterre vient de perdre une gloire artistique en la personne de sir Irving, décédé subitement vendredi dernier, une heure à peine après que le rideau du théâtre où il jouait se fût baissé sur ces derniers mots du rôle de Beckett : « Je remets, Seigneur, mon âme entre vos mains. » Du théâtre de Bradford jusqu'à l'hôtel où il était descendu, le trajet est court. Les amis du grand artiste ne s'étonnèrent donc pas de le trouver silencieux pendant la route ; mais une fois arrivés, ils constatèrent que sa physionomie révélait la souffrance. Un médecin fut mandé, mais il était trop tard. Irving, qui s'était évanoui, expirait au bout d'un quart d'heure.

Irving avait soixante-trois ans. Sa première apparition sur la scène datait du 29 septembre 1856, mais il lui avait fallu dix ans pour connaître la notoriété. Et encore, vers 1863, on lui reprochait fréquemment d'être inégal, excellent dans certains rôles, médiocre dans les autres. Après des succès éclatants dans *Hunted Dowa*, dans les *Deux roses*, par exemple, il lui arrivait de recevoir les reproches de la critique. Loin de récriminer contre de pareils sévérités, il tâchait à en faire son profit, rêvant la perfection. Il réussit à l'atteindre dans le *Juif polonais*, d'Eckmann-Chatrion. Ce fut un triomphe.

Depuis 1878, Irving était devenu directeur du Lyceum, mais il n'avait pas pour cela renoncé à l'interprétation des chefs-d'œuvre. On le vit bien lorsqu'il donna, avec M^{lle} Ellen Terry, des représentations de Shakespeare qui eurent un retentissement colossal. En ces derniers temps, il avait monté un *Dante*, de Sardou.

L'Angleterre voyait surtout dans Irving le grand-prêtre du culte de Shakespeare. Le roi l'avait créé baronnet. Si les fervents du théâtre appréciaient son talent d'acteur, les lettrés goûtaient également ses écrits, au

point qu'Oxford l'avait sacré docteur. Irving laisse un volume de discours et de conférences, ainsi qu'une série de portraits d'artistes d'une touche délicate et fine.

Irving était allé fréquemment aux Etats-Unis, où son renom était presque aussi grand qu'en Angleterre, sa patrie. Jamais il n'était venu en France, mais le nombre est grand de ceux qui, passant le détroit, allèrent l'applaudir.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Le XVIII^e congrès français de chirurgie. — Le XVIII^e congrès de l'Association française de chirurgie s'est tenu à Paris (Faculté de médecine) du 2 au 7 octobre.

Trois questions avaient été mises à l'ordre du jour, et il n'avait été accordé à chaque membre de faire une communication que sur une seule question particulière, ce qui a diminué le nombre, qui a été autrefois considérable, des relations d'observations sans intérêt général et d'ailleurs publiées partout.

A la dernière séance, M. Doyen, qui avait fait préalablement une conférence à l'hôtel des Sociétés savantes, a apporté la statistique de ses cas de cancer en traitement, citant 63 observations favorables sur 250 malades, dont 35 sont traités depuis un temps variant de 1 à 5 ans, et 19 traités sans opération.

Il a rappelé que l'existence du *micrococcus neoformans* était établie, que sa spécificité était très sérieusement fondée, et a conclu que les résultats thérapeutiques obtenus confirmaient ses vues de l'année précédente. Sa méthode de vaccination lui paraît susceptible de préserver du cancer, sans accidents, des individus sains.

Des objections ont naturellement été faites à l'auteur.

Une exposition d'appareils de chirurgie se tenait comme les années précédentes dans le grand hall de la Faculté de médecine ; on y remarquait surtout, nombreux et en honneur, tous les appareils de radiologie, orthoradiographie, etc.

L'électricité et les radiations tiennent une grande place jusqu'en chirurgie.

La migration des oiseaux. — Dans une récente conférence sur la migration des oiseaux, faite par M. O. Herman devant le IV^e Congrès ornithologique tenu à Londres, et publiée dans *The Zootologist*, l'auteur a exposé quelques uns des résultats obtenus au moyen d'une enquête collective concernant la migration de l'hirondelle de cheminée, faite en Hongrie par quelque 6,000 observateurs de bonne volonté, des instituteurs en grande majorité. Il ressort de cette enquête que l'immigration de printemps commence le 10 mars, atteint son apogée le 30 du même mois, et est achevée le 2 mai. Les arrivées sont en partie réglées par l'état du temps : dans la région alpine, le peuplement ne commence qu'à la fin d'avril. La Hongrie peut être divisée en quatre régions au point de vue de l'immigration : montagne, collines transdanubiennes, plateau transsylvanien, et plaine. Le peuplement ne se fait pas par un front étendu, ou par d'étroites colonnes ; il se fait par une sorte de dispersion, du genre de celle que subissent les grains répandus par le semeur. L'hirondelle arrive du sud ; la cigogne blanche, du sud-est et du nord-ouest ; le coucou, de même. En Europe, l'hirondelle s'installe, de Gibraltar à Lulea, en une période de cent cinq jours ; les jeunes ont déjà leurs ailes à Gibraltar au moment où les adultes ne font qu'arriver à Lulea (au fond du golfe de Bothnie). En Hongrie, le peuplement s'espace sur une période de soixante-dix jours, et l'hirondelle y reste cent soixante-sept jours en moyenne. On ne peut pas dire que ces faits jettent un torrent de lumière sur le problème général de la migration des oiseaux ; mais ce n'est qu'en imitant l'exemple des naturalistes hongrois qu'on arrivera à se procurer les faits qui doivent précéder l'élaboration de toute théorie.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

APPICHAË BÉRENGER MONACO

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi dix-neuf octobre 1905, à deux heures de l'après-midi, dans un magasin de tailleur, situé maison Giaume, boulevard de France, à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : étagères, comptoirs, glaces, lustres, vitrines, stores, échelles, et de divers coupons de drap, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, pour M^e BLANCHY,
TOBON.

AVIS

M. Auguste Solamito ayant acquis le fonds de commerce que madame Louise Sassobarca exploitait dans le marché de Monte-Carlo, les créanciers sont priés de former opposition dans la huitaine à partir de ce jour, entre les mains de l'acquéreur, 13, avenue Plati, sous peine de forclusion.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Monaco du seize juillet mil neuf cent cinq, enregistré à Monaco le dix octobre 1905, folio 1 recto, case 5 et suivantes, par M. le Receveur qui a perçu six cent quatre francs pour droits.

Il a été formé, entre :

Monsieur Otto Ritschard, maître d'hôtel, demeurant à Monte-Carlo, « Sun Palace », chemin de l'Annonciade,

Et un commanditaire dénommé audit acte,

Une Société en commandite simple, dont ledit Monsieur Otto Ritschard est le seul administrateur gérant responsable.

Cette Société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de Pension dénommé *Sun Palace*, sis à Monte-Carlo, chemin de l'Annonciade, et toutes les opérations se rattachant à cette exploitation.

Elle a commencé le quinze juillet mil neuf cent cinq et finira à l'expiration du bail actuellement en cours de l'immeuble où est exploité le fonds de commerce dont s'agit.

La raison et la signature sociale sont Otto Ritschard et C^{ie}.

Son siège est à Monte-Carlo, chemin de l'Annonciade, au « Sun Palace ».

Ladite Société est gérée et administrée par Monsieur O. Ritschard qui, en conséquence, a seul la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les affaires de la Société. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire toutes opérations se rattachant à son objet.

M. O. Ritschard a fait apport à la Société, savoir :

Du fonds de commerce de Pension dénommé *Sun Palace*, acquis par lui des époux Dupeyrix, suivant acte sous signatures privées en date des 7 et 12 octobre 1904, enregistré à Monaco le 12 janvier 1905, folio 16 recto, par M. le Receveur qui a perçu quatorze cent vingt-sept francs huit centimes ; ledit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, le matériel d'exploitation et mobilier le garnissant, les provisions et marchandises neuves, soit la cave, et le droit au bail des lieux où il est exploité pour le temps à courir du 1^{er} octobre 1904 jusqu'à son expiration, — apport évalué à soixante-douze mille francs, grevé d'un passif de cinquante-deux mille francs, de sorte qu'il s'est trouvé être net de vingt mille francs ;

De sa profession d'hôtelier et de ses connaissances et aptitudes commerciales, évaluées à dix mille francs.

Le commanditaire a fait apport de la jouissance pendant la durée de la Société :

1^o De la somme de vingt mille francs en espèces remise par lui avant la constitution de la Société ;

2^o D'une somme de dix mille francs également versée depuis ;

3° De toutes sommes qu'il pourrait, au cours de la Société, verser dans la caisse sociale pour assurer la réussite de l'entreprise et le fonctionnement normal de l'exploitation, versements à constater par les écritures sociales, bilans et inventaires, ainsi que par tous récépissés ;

4° Enfin toutes les sommes qui pourraient, au cours de la Société et jusqu'à l'amortissement complet du passif, être prélevées sur la part de bénéfices dudit commanditaire, pour servir tant à l'amortissement dû qu'aux aménagements, améliorations ou réparations à faire en vue de l'exploitation commerciale.

Les sommes qui pourraient, en exécution des paragraphes 3 et 4 ci-dessus, être ainsi versées par le commanditaire augmenteront ses droits dans la Société ; elles ont été limitées au chiffre de dix mille francs.

Un original de l'acte de Société a été déposé, le onze octobre 1905, au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco.

Pour extrait :
OTTO RITSCHARD ET Cie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Voyages circulaires en Italie.

La Compagnie délivre toute l'année, à première demande, à la gare de Paris P.-L.-M. ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le livret-guide-horaire P.-L.-M. vendu 0,50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un de ces voyages : Itinéraire 81-A³ : Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Gênes, Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Paris. Durée du voyage : 60 jours. Prix : 1^{re} classe, 253 fr. 50 ; 2^e classe, 183 fr. 20.

La Compagnie délivre également toute l'année, dans toutes les gares de son réseau, des livrets de voyages internationaux à itinéraires établis au gré des voyageurs, permettant d'effectuer des voyages de France en Italie à prix réduits. L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ.

Parcours minimum taxé : 600 kilomètres. Validité : 45 jours jusqu'à 2,000 kilomètres ; 60 jours de 2,000 à 3,000 kilomètres ; 90 jours au-dessus de 3,000 kilomètres. Arrêts facultatifs.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites aux gares de Paris et de Nice le jour même lorsqu'elles parviennent à ces gares avant midi. Pour toutes les autres gares, les demandes doivent être faites quatre jours à l'avance.

Amérique du Sud.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et la Société de transports maritimes à vapeur viennent d'élaborer un nouveau tarif comportant des prix réduits pour le transport direct des marchandises à petite vitesse, par expédition d'au moins 50 kilogrammes, du réseau P.-L.-M. sur les ports de Montevideo (Uruguay), Buenos-Ayres (République Argentine), Rio-de-Janeiro et Santos (Brésil).

Ce nouveau tarif a été mis en vigueur le 6 octobre courant, il est applicable depuis la gare d'entrée sur le réseau P.-L.-M. aux marchandises en provenance des autres réseaux.

Il y a tout lieu d'espérer que les avantages offerts par ce tarif, joints à la facilité de déterminer d'avance avec certitude le coût total du transport jusqu'au port de destination, contribueront largement au développement du commerce d'exportation sur l'Amérique du Sud.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^o Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^o d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécau.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, bil-lets de banque, archives et mi-nutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bi-joux, etc. Assurances des bijou-tiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détour-nements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

BOISSONS GAZEUSES

Eaux Minérales, Bières, Sirops, Sodas, etc.

ENTREPOT MONÉGASQUE

DE

BOISSONS HYGIÉNIQUES

Maison COLLY-JOFFREY

21, boulevard de l'Ouest (En face de l'Institut Opthalmique)

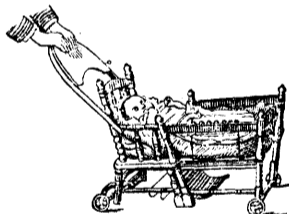
ON PORTE A DOMICILE

Spécialité recommandée : L'AUTO, soda mousseux.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Chaises d'Enfants (dernière création)



Installations à forfait. - Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouve dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Ber-gère, 20, Paris.

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS-BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. - Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

Eaux de Fleurs d'Orangers et de Roses.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. - Magasin : Villa PAOLA,
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 8 au 15 Octobre 1905.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St.-Tropez	b. Trois-Frères, fr.	Girard	Vin.
Id.	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Félicien, fr.	Toscano	Id.
Cannes	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Sable.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Louise, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Monte-Carlo, fr.	Regretto	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Garel	Id.
Antibes	b. Figaro, fr.	Dhonoraty	Vin.

DÉPARTS du 8 au 15 Octobre.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Nice	b. Trois-Frères, fr.	Girard	Sur lest.
Id.	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Id.
Menton	b. Virginie, fr.	Brun	Vin.
Id.	b. Félicien, fr.	Toscano	Id.
Cannes	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Sur lest.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Louise, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Monte-Carlo, fr.	Regretto	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Garel	Id.

Imprimerie de Monaco — 1905

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Octobre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
9	767.8	766.8	766.5	766.1	765.8	18.1	19.2	17.4	16.8	18.2	63	—	Beau.		
10	51.8	51.5	59.1	60.2	61.5	17.5	18.2	16.1	15.2	14.5	65	—	Beau. nuageux.		
11	62. »	62.5	63.1	63.6	63.8	16.2	17. »	16.5	16.4	14.3	70	Est.	Beau.		
12	66. »	66.4	66.2	66.1	66 »	15.1	17.4	16.8	16.7	16.1	72	—	Beau.		
13	65.8	65.5	65.2	64.5	64.2	17.1	16.5	15.2	17.4	15. »	61	—	Beau. nuageux.		
14	60. »	58.9	58.2	58.3	58.7	17. »	17.5	15.8	16.4	14.5	75	—	Beau.		
15	62. »	62.1	61.2	61.4	61.1	17.5	17.6	17. »	17.3	17.5	76	—	Beau.		
DATES						9	10	11	12	13	14	15			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	19.2	18.2	17. »	17.4	17.1	17.5	17.6		
						Minima	15.1	14.1	14.3	13.8	13.2	13. »	13.5	Pluie tombée : 0mm	